

1. Préambule

PERSPECTIVES Conseil est une association loi 1901 dont l'O.D.I.L. (Organisme pour le Développement Industriel Ligérien) est la structure comptable et financière - Siret 509 531 794 00014 – APE/NAF 9499Z – TVA FR 39 50953179400014.

Organisme de formation et de conseil, déclaré sous le N° 82.42.020.4142 auprès de la Préfecture de la Région Rhône-Alpes, dont le siège est situé à la Cité des Entreprises – 16 Bd de l'Etivallière – 42000 ST-ETIENNE, il propose des prestations au profit de ses clients et bénéficiaires, en application du livre III du Code du Travail, articles L6313- 1 à L6313-8 et L6343-1 à L6343-4.

PERSPECTIVES Conseil-ODIL se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de ventes, ci-après « CGV » à tout moment. Les CGV applicables au jour de la vente sont consultables sur le site www.perspectives-conseil.fr.

2. Objet

Les présentes CGV déterminent les conditions applicables aux prestations de formation, conseil, bilan de compétences, évaluations, recrutement, effectuées par PERSPECTIVES Conseil-ODIL pour le compte d'un client.

La signature des Conventions par le Client ou le Bénéficiaire, implique son adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV.

3. Nature de l'engagement - Moyens

PERSPECTIVES Conseil – ODIL est soumis à une obligation de moyens.

Les prestations de formation, de conseil RH, bilan de compétences, évaluations, recrutement sont assurées par des professionnels diplômés (Psychologues du travail) qui utilisent des moyens pédagogiques adaptés à chaque action.

4. Documents contractuels

Les propositions et les prix indiqués par PERSPECTIVES Conseil-ODIL sont valables 6 mois à compter de l'envoi de la proposition commerciale.

Pour chaque prestation, une convention d'intervention établie selon l'articles L 6353-1 du code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le client revêtu du cachet de la structure, avant le début de la prestation.

5. Tarif des prestations

Les tarifs des prestations d'intervention sont formalisés par une convention d'intervention. Le prix indiqué est Hors Taxes – Les frais de déplacements, de repas ou de séjour ne sont pas compris dans les prestations, sauf mention expresse. PERSPECTIVES Conseil-ODIL est assujetti à la TVA au taux de 20% en vigueur.

6. Facturation - Paiement

La facturation est effectuée à l'issue de la prestation et adressée au Client, accompagnée des attestations de présence correspondantes. Le règlement sera effectué par chèque ou virement, à 30 jours maximum, date de facturation.

Les coordonnées bancaires de PERSPECTIVES Conseil-ODIL sont les suivantes :

CAISSE D'EPARGNE LDA – Espace Fauriel – IBAN FR76/1426/5006/0008/0005/2241/222 – BIC CEPFRPP426

En cas de défaut de paiement, des intérêts de retard d'une fois et demi le taux d'intérêt légal seront appliqués. La société de recouvrement mandatée par PERSPECTIVES Conseil-ODIL sera en charge du contentieux.

Règlement par un OPCO :

En cas de règlement par un OPCO, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge ou de subrogation de paiement avant le début de la prestation.

L'accord de financement (N° de prise en charge) doit être indiqué sur l'exemplaire de la convention que le client retourne signé.

En cas de financement partiel par l'OPCO, la différence sera facturée directement au CLIENT.

Règlement via le Compte CPF :

En cas de règlement via le compte CPF, il appartient au bénéficiaire d'effectuer sa demande via la plateforme CPF avant le début de la prestation.

7. Absence / Annulation

Annulation à l'initiative du client :

Les dates des prestations sont fixées d'un commun accord entre PERSPECTIVES Conseil-ODIL et le client et sont bloquées de façon ferme. Sauf accord contraire, en cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes : Report ou annulation communiqué moins de 10 jours ouvrés avant la session : 50 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.

Insuffisance du nombre de participants à une session :

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, PERSPECTIVES Conseil-ODIL se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 3 jours ouvrés avant la date prévue et ce sans indemnités.

Force majeure :

PERSPECTIVES Conseil-ODIL ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : La maladie ou l'accident d'un formateur ou d'un conseiller, les grèves ou les conflits sociaux internes ou externes, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail, l'interruption de l'approvisionnement en énergie. Il sera alors proposé une nouvelle date pour la réalisation de la prestation.

8. Responsabilité de PERSPECTIVES Conseil – ODIL

PERSPECTIVES Conseil – ODIL est soumis à une obligation de moyens.

En aucun cas PERSPECTIVES Conseil – ODIL ne pourra être tenu responsable si le client/bénéficiaire n'obtient pas les résultats attendus par la formation, le bilan de compétences, la mission de conseil. PERSPECTIVES Conseil – ODIL est uniquement responsable de la bonne exécution des prestations qui lui sont confiées, conformément aux conventions signées.

9. Responsabilité des stagiaires / bénéficiaires

Dans le cas où la responsabilité de PERSPECTIVES Conseil – ODIL serait mise en cause du fait des participants (ou bénéficiaires) en raison de tout dommage causé à des tiers (propriétaire des locaux, conseillers, formateurs, autres participants, etc.) pendant la durée des prestations, le client s'engage à décharger totalement PERSPECTIVES Conseil – ODIL de cette responsabilité par la réparation intégrale et directe du préjudice subi dont leurs salariés seraient les auteurs. En outre, PERSPECTIVES Conseil – ODIL se réserve le droit, en pareil cas, de suspendre l'action de formation jusqu'à complète régularisation de la situation. A défaut, l'action pourra être définitivement interrompue, et la facturation correspondante sera maintenue.

10. Propriété intellectuelle

PERSPECTIVES Conseil – ODIL conçoit des outils et des contenus pédagogiques qui lui appartiennent. Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion et de modification des supports et contenus pédagogiques restent sa propriété exclusive.

11. Protection des données à caractère personnel

Le client / bénéficiaire est informé que les données à caractère personnel collectées par PERSPECTIVES Conseil – ODIL sont obligatoires pour la bonne réalisation des prestations. Ces données sont confidentielles et uniquement destinées aux services internes (commercial, administration des prestations et comptabilité). Elles seront conservées 1 année, avec toute la vigilance nécessaire et seront limitées à l'usage du Conseiller en charge du dossier.

Conformément au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) du 25 mai 2018, le client / bénéficiaire peut à tout moment exercer son droit de rectification et/ou d'effacement par divers moyens : mail ou courrier.

12. Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client / bénéficiaire et PERSPECTIVES Conseil – ODIL, il sera cherché une solution amiable, et à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE.